



Ambassade de France en Chine – SCAC – Coopération Universitaire

Dix (très bonnes) raisons d'étudier en France

1. Un enseignement d'excellence

Les classements publiés par la presse étrangère spécialisée soulignent l'excellence des établissements d'enseignement supérieur français. Le classement 2007 des 40 meilleurs Masters en Management du **Financial Times** positionne 6 écoles de commerce françaises parmi les 10 premières ; le palmarès 2006 des 50 meilleures universités européennes du **Times Higher Education Supplement** place l'Ecole Normale Supérieure au 5ème rang. La Commission européenne, dans le *Third European Report on S&T Indicators*, indique que l'université Paris VI est la 2^{ème} université en Europe pour les publications scientifiques. La France se place en 7^{ème} position des pays les mieux représentés au palmarès 2008 de l'Université Jiaotong de Shanghai.

2. Un enseignement qui s'exporte

En Chine, plusieurs programmes intégrés de formation d'ingénieurs « à la française » sont opérationnels. **L'Ecole Centrale de Pékin**, antenne commune des 5 Ecoles centrales a été créée en 2005 à l'Université d'Aéronautique de Beihang et le Groupe des Ecoles Aéronautiques (ENAC, ISAE, ENSMA) a inauguré le **Collège Franco-Chinois d'Ingénierie Aéronautique** sur le campus de l'Université d'Aviation Civile de Chine à Tianjin en 2007.

3. Des liens étroits avec une recherche scientifique de haut niveau

Les succès technologiques français et le nombre de prix Nobel français et de médaille Field détenus confirment que la France est un **pôle d'innovation et de recherche dynamique**. Toutes les formations d'universités et de Grandes écoles s'appuient sur les laboratoires de recherches accrédités.

4. Des liens étroits entre enseignement supérieur et entreprises

Outre la participation des professionnels à **l'élaboration des programmes de formation**, les **stages en entreprises** sont un passage obligatoire des cursus français dans un nombre croissant de filières. Ils prennent la forme de stages obligatoires en cours d'année ou d'« année de mobilité professionnelle » en fin d'études. Formateurs pour les étudiants étrangers et très appréciés par leurs futurs employeurs, ces stages facilitent la transition vers le monde du travail et peuvent déboucher sur un **recrutement**.

5. Un enseignement ouvert aux étudiants étrangers

Avec **265 000 étudiants étrangers** (plus de 10% de l'effectif étudiant), **la France est au 3ème rang des pays d'accueil** dans le monde après les Etats-Unis (535 000) et le Royaume Uni (275 000). **Les étudiants chinois représentent aujourd'hui la 2ème population d'étudiants étrangers en France** et leur nombre progresse de manière continue (+20% en 2006, + 30% en 2007). Avant son départ, l'étudiant chinois désirent étudier en France est accompagné dans ses démarches par **5 espaces CampusFrance (Pékin, Shanghai, Canton, Wuhan et Chengdu)** qui l'aident à préparer son projet d'étude en France.

6. Un enseignement accessible financièrement

En France, les droits d'inscription à l'université sont très raisonnables: **350 Euros par an** en Licence et **400 Euros** en Master (y compris sécurité sociale étudiante). Ces droits sont les mêmes pour les étudiants étrangers et français. En outre, les boursiers du Gouvernement français sont dispensés des frais d'inscription en université. Plus de **20 000 bourses** d'études et de stage pour étudiants et jeunes professionnels étrangers sont octroyées chaque année. Le nombre de bourses du gouvernement français à destination des **étudiants chinois** est en **hausse de 26%** depuis 2001, ce qui en fait les **4e bénéficiaires**. Deux programmes de **bourses d'excellence, Eiffel et Major**, ont été mis en place par le Ministère des Affaires Etrangères et européennes. En 2006, le Ministère des Affaires Etrangères et européennes a également lancé le **programme « Thales Academia »** en partenariat avec le groupe THALES et plusieurs universités et grandes écoles d'ingénieur et de commerce, pour l'accueil en France d'étudiants de niveau Master en provenance, notamment, de Chine. Cet accord est un modèle du genre pour d'autres entreprises.

7. Des avantages identiques aux étudiants français

L'étudiant étranger bénéficie de **l'aide au logement**, de la **sécurité sociale**, de **tarifs réduits** pour les loisirs, le transport et la restauration. Il peut exercer une activité professionnelle salariée sans autorisation particulière, dans la limite de 60% de la durée de travail annuelle soit environ 20h par semaine ou en cumulé pendant ces congés. **Les étudiants étrangers titulaires d'un Master** ou diplôme équivalent (ingénieurs ou écoles de commerce) obtenu en France peuvent bénéficier d'une **autorisation de séjour de 6 mois** pour leur permettre de **trouver un emploi** et, en cas d'embauche, obtenir une autorisation de travail en France.

8. L'étude d'une langue valorisante dans un cadre de vie privilégié

Le français est parlé par **200 millions de locuteurs** et appris par 745 000 personnes sur les 5 continents. Le français est **langue officielle et de travail** de l'Union Européenne et des organisations de l'ONU. Le français est aussi **langue olympique**. La France, cinquième puissance commerciale, est un partenaire économique de premier plan pour de nombreux pays, notamment européens. Par ses richesses culturelles, géographiques et gastronomiques, **la France est la première destination touristique au monde** et ses infrastructures, notamment en matière de transport ou santé, sont à la pointe de la modernité. Les établissements d'enseignement supérieur sont souvent intégrés au cœur des villes, en relation directe avec la vie culturelle et sociale. Le réseau associatif en France est parmi les plus variés, denses et dynamiques au monde.

9. Des diplômes reconnus en Europe et en Chine

Les universités françaises, dans le cadre du processus «Sorbonne-Bologne», ont aujourd'hui adopté les **trois grades européens** de Licence, Master et Doctorat (LMD) et, en France, **les diplômes délivrés aux étudiants étrangers sont les mêmes** que ceux délivrés aux étudiants français et sont reconnus au niveau européen. A leur retour en Chine, les étudiants chinois formés en France bénéficient de l'« **Arrangement administratif sur la reconnaissance réciproque des diplômes et des formations** » entre la France et la Chine. Signé en novembre 2007 ce texte, qui a valeur de référence, prévoit l'équivalence entre les grades universitaires chinois de *Benke* (4 ans d'études supérieures), *Shuoshi* (2 ou 3 ans) et *Boshi* (3 ans) et les grades européens LMD.

10. Les services d'un réseau d'anciens et les débouchés en entreprise

Au retour en Chine, le « **Club France** », **réseau des anciens étudiants et stagiaires chinois ayant effectué des études ou un séjour en France**, offrira, avant la fin de l'année 2008, aux professionnels chinois formés en France un ensemble de contacts et de services à travers un **site Internet Interactif**: informations ciblées, offres d'emploi, annuaire des anciens, forum de discussion, invitations aux événements culturels et économiques français en Chine... Plus de 1000 **entreprises françaises présentes en Chine recrutent de jeunes diplômés chinois biculturels**, ingénieurs ou managers, alliant maîtrise de la langue et connaissance de la culture française.